

République Française  
Département  
Cher

**Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Brécy  
séance du 5 juin 2026**

**Date de la  
convocation**  
22/05/2026

**Date d'affichage**  
22/05/2026

**Nombre de membres**  
Afférents au Conseil  
Municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

**Réf : 2026\_033**

**A l'unanimité**  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Mention exécutoire :**  
**Oui**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en  
préfecture de Bourges  
le **08 JUIN 2026**

L'an 2026 et le 5 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CALLAULT Maryse, CAMUZAT Aurélie, GEDEAS Gaëlle, JOUAN Séverine ; MM GANGNERON Antoine, GAUTHIER Baptiste, LAUNAY Aurélien, MASSELIN Lionel, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusée : Mmes RABLAT Pascale (a donné pouvoir à Séverine JOUAN), PINGITORE Clémence

Secrétaire de séance : Maryse CALLAULT

**Validation d'avenants – Travaux de la cantine**

Le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre des travaux de construction de la cantine, les lots 1 et 6 doivent faire l'objet d'un avenant.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire

Vu le code des marchés publics,  
Vu la délibération 2025\_30 en date du 15/09/2025 relative aux entreprises retenues pour le marché de construction de la cantine scolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :  
- de conclure les avenants suivants :

Lot 1 – Gros œuvre : Avenant n°1 : Travaux en plus value en raison de la construction d'un muret de soutènement côté terrasse  
Attributaire : Société DIAS JOAO et FILS  
Marché initial : 182 000€ HT / 218 400€ TTC  
Avenant n°1 : plus value d'un montant de 2 000€ HT / 2 400€ TTC  
Nouveau montant du marché : 184 000€ HT / 220 800€ TTC

Lot 6 – Plâtrerie : Avenant n°1 : Passage du muret support d'auge en plaques de plâtre  
Attributaire : Société DA COSTA  
Marché initial : 49 000€ HT / 58 800€ TTC  
Avenant n°1 : Plus value d'un montant de 685€ HT / 822€ TTC  
Nouveau montant du marché : 49 685€ HT / 59 622€ TTC

- d'autoriser le maire à signer les avenants ainsi que tous les documents nécessaires

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,  
En mairie, le 08 juin 2026

Le Maire

Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le 09 JUIN 2026